

moto n'Go

PROGRAMME DE FORMATION Enseignant de la conduite et de la sécurité routière



Moto N'go – SAS au capital de 5 000 € euros
L'angle du Chemin de la Noue Rousseau – Le Plessis Paté – 07 70 14 02 23
motongo91@gmail.com – SIRET : 903 445 021 00012
APE : 8553Z - Agrément préfectoral : E2109100300

PRÉAMBULE

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé de la formation au titre d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière proposée par Moto N'Go.

Il sert de support de présentation auprès de tout public souhaitant obtenir le titre d'enseignant de la conduite s'inscrivant dans notre établissement.

Il ne subordonne pas le contrat de formation. Par ailleurs, les moyens pédagogiques sont susceptibles d'être modifiés en cours de formation. En ce cas, des moyens équivalents seront mis en œuvre par Moto N'Go.

Le contenu et le déroulé pédagogique, quant à eux, se basent sur les compétences et les procédures légales. Ceux présentés ici le sont à la date de mise à jour. En cas de modification, le stagiaire en est informé immédiatement.

SOMMAIRE

Table des matières

PRÉAMBULE	1
SOMMAIRE	2
PUBLIC & PRE-REQUIS	3
CONTENU DE LA FORMATION	3
❖ OBJECTIF	3
❖ CCP1	3
❖ CCP2	4
DURÉE DE LA FORMATION	4
MOYENS PÉDAGOGIQUES.....	4
❖ MOYENS MATÉRIELS	4
❖ MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT.....	5
ÉVALUATION	5
VALIDATION.....	5

PUBLIC & PRE-REQUIS

Pour suivre la formation au Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière vous devez :

- être titulaire de la catégorie B du permis de conduire avec le délai probatoire expiré,
- être âgé d'au moins 20 ans,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L.213-3 et à l'article R.214-4 du code de la route ,
- être reconnu apte à l'exercice de la profession par un médecin agréé par l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF

Moto N'Go s'appuie sur les blocs de compétence issus de France Compétence pour la certification RNCP35329 pour définir ses objectifs afin de dispenser une formation certifiante de haute valeur.

Les objectifs de la formation sont la validation des deux Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui valident les compétences liées à l'activité professionnelle constitutive du TP :

- Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (CCP1) ;
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (CCP2).

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de passer l'épreuve de synthèse et la rédaction du Dossier de synthèse de pratique professionnelles (DSPP).

❖ CCP1

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger

- Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

❖ CCP2

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

DURÉE DE LA FORMATION

La formation s'articule sur 09 mois, totalisant 980 heures de formation en centre et 280 heures en entreprise.

La formation est modulaire, permettant de s'adapter à la progression de chaque stagiaire.

Le nombre d'heures de formation pourra varier en fonction des évaluations intermédiaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

❖ MOYENS MATÉRIELS

Moto N'Go met à disposition du public un espace de formation dédiée au sein du centre de formation de Moto N'Go.

Les horaires pour la formation au centre sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	13h à 17h
Mardi	9h à 12h	13h à 17h
Mercredi	9h à 12h	13h à 17h
Jeudi	9h à 12h	13h à 17h
Vendredi	9h à 12h	13h à 17h
Samedi	9h à 12h	13h à 17h
Dimanche	-	-

Chaque créneau horaire aborde un thème spécifique définie par le planning fourni au moment de l'inscription à la formation.

❖ **MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT**

Tous les cours sont assurés par des enseignants titulaires du BAFM et disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

ÉVALUATION

Les stagiaires réalisent des tests réguliers sur les thèmes abordés. En fonction de ces résultats, le stagiaire peut être invité à venir dans des cours complémentaires à la formation initiale, portant sur certains thèmes des blocs de compétences.

VALIDATION

Les validations s'effectuent à partir de mises en situation professionnelles. Elles se composent :

- D'une épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle. Le candidat doit construire et préparer le scénario d'une séance collective, évaluer les acquis des apprenants, animer une séance de formation collective et de formation à la conduite d'un véhicule. Lors d'un entretien technique le candidat doit motiver ses choix pédagogiques en lien avec l'animation de la séance de formation collective et de formation à la conduite d'un véhicule.

- D'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP). Le candidat au TP décrit par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, les acquis du candidat sont évalués et comparés aux compétences requises pour l'obtention du titre.

Le candidat doit joindre obligatoirement une annexe au DSPP.

Cette annexe est relative à l'activité « Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement ». Dans cette annexe, le candidat décrit l'analyse d'une action de sensibilisation qu'il aura menée traduisant l'ensemble des compétences de l'activité ainsi qu'une compétence transversale de son choix.

Le candidat précise les enjeux, le contexte, la finalité, la méthodologie, les outils et techniques pédagogiques, l'adéquation de la réponse à la demande du commanditaire et au public et indique la posture de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

La présentation du candidat lui permet d'évoquer l'analyse de ses pratiques et sa manière d'exercer la veille sur le secteur professionnel.

- D'un entretien final. Cet entretien permet de vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le TP visé sur la base du DSPP, de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.